

*Initiatives parlementaires*

Comme on l'a déjà mentionné, la première partie du projet de loi C-290 est déjà appliquée, mais je m'interroge sur la façon dont elle l'est. Si je comprends bien, il arrive souvent que les nominations soient faites par le gouverneur en conseil le vendredi, notamment les nominations importantes comme celle, récente, du général de Chastelain au poste d'ambassadeur du Canada à Washington. Évidemment, cette annonce permet aux médias d'en faire largement mention le vendredi, et le lundi suivant, *La Gazette* fait état de ces nominations—il peut parfois y en avoir 30, 40 ou 50.

Je pense que ces autres nominations échappent à la plupart des Canadiens, puisque leur attention est retenue par les nominations importantes autour desquelles une grande publicité est faite.

L'autre partie du projet de loi est elle aussi importante; en fait, j'irais jusqu'à dire que cette mesure législative ne va pas tout à fait assez loin. L'article 2 dit que l'avis donné doit indiquer le nom de la personne nommée, le poste ou la charge qu'elle occupe et le traitement qui doit lui être versé.

Cette disposition me semble assez importante. Comme l'a mentionné le député d'Annapolis Valley—Hants, les Canadiens tiennent à la transparence. Ils veulent pouvoir facilement savoir qui est nommé à tel ou tel poste, et quel traitement est versé à cette personne.

• (1150)

Comme l'a déjà dit un député, il faut aller plus loin que de simplement publier cette information. Selon moi, il faudrait créer un conseil qui pourrait être formé de hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux et de représentants de divers milieux du secteur privé, un peu comme les conseils de magistrature qui existent au niveau des provinces pour la nominations des juges de cour provinciale. Ce conseil sera composé de personnes sans allégeance politique et de représentants de tous les partis politiques. Il étudierait les candidatures proposées et approuverait les nominations faites aux divers postes. Je pense qu'une telle façon de procéder s'impose, compte tenu des diverses nominations faites.

C'est certainement le cas lorsqu'on songe à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Un certain nombre de sources laissent actuellement entendre que des conservateurs de longue date sont en train d'être nommés à des postes au sein de cet organisme. Par exemple, Claire Carefoot vient tout juste d'être nommée pour un mandat de 10 ans. Cette personne touchera

probablement entre 95 000 \$ et 100 000 \$ par année durant 10 ans. De même, le frère du député fédéral d'Athabasca vient lui aussi d'être nommé à la Commission des libérations conditionnelles.

Je ne conteste pas la compétence de certaines des personnes nommées. En fait, il est bien possible que celles-ci soient très qualifiées pour les postes en question. Toutefois, j'en ai contre le processus de nomination. Je n'aurais aucune objection si les noms des personnes nommées avaient été soumis à un conseil neutre formé de représentants de toutes les régions du pays, puis ensuite proposés aux fins d'approbation par le gouverneur en conseil. Comme je l'ai dit, c'est de cette façon que se font les nominations de juges dans la plupart des provinces.

Il n'est pas non plus nécessaire de faire examiner les nominations de juges faites par le gouvernement fédéral, notamment à la Cour suprême du Canada et aux cours du Banc de la Reine des provinces, celle de Nathan Nurgitz au Manitoba nous venant immédiatement à l'esprit.

Je me souviens même d'un cas survenu il y a une dizaine d'années où le premier ministre en poste avait nommé un juge à une cour provinciale en dépit de l'avis contraire du conseil de la magistrature de la province.

Il semble qu'il nous faille aller plus loin que ce qui est prévu dans le projet de loi. Nous ne devons pas nous contenter de divulguer les traitements versés à ces gens—parce qu'ils sont payés par les contribuables—mais nous devons également examiner comment ils sont nommés.

À l'intention des gens qui suivent notre débat, je voudrais illustrer ce que je viens de dire en énumérant quelques nominations faites il y a peu de temps. Voici des nominations faites par le gouverneur en conseil: le conseil d'administration et le président de la SRC; l'Administration du pipe-line du Nord; la Corporation de développement des investissements; Postes Canada; Petro-Canada; Air Canada; la Commission des libérations conditionnelles; la Commission mixte internationale; l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent; le Bureau d'examen de l'endettement agricole; la Monnaie royale; la Commission des revendications particulières; le Conseil des normes du Canada; le Conseil consultatif du statut de la femme; la Fondation Asie Pacifique; l'Office national des transports; la Commission de la capitale nationale; le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité; les Chemins de fer nationaux du Canada.